

Saint-Étienne

Familles, précaires, réfugiés : « Sans logement, on ne peut rien faire »

En septembre, l'association Renaitre va proposer cinq logements supplémentaires destinés aux plus fragiles. Entretien avec Jérôme Lacassagne, le directeur de la structure née en 1969. Pour lui, « en matière d'insertion, loger les gens, c'est le préalable à tout ».

Comment l'association Renaitre favorise-t-elle l'accès au logement pour les plus fragiles ?

« Historiquement, à Renaitre, nous avons un foyer qui est un CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) collectif, rue Ferdinand, où trente usagers sont accueillis avec un accompagnement global (logement, santé, parentalité, accès à la culture, aux sports). Ces personnes sont orientées par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation). »

« 36 places à Saint-Étienne, 30 dans le Forez »

« Nous gérons également un CHRS diffus. Ici, les personnes sont accueillies dans des appartements qu'on loue et bénéficient d'un accompagnement social global fait par des travailleurs sociaux de l'association qui se rendent chez ces personnes avec un accompagnement intensif. Ça peut être plusieurs fois par semaine. L'objectif est de les ai-



Familles en difficulté, réfugiés, jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance, travailleurs précaires... Le public aidé par l'association Renaitre est varié. Photo illustration Rémy Perrin

der dans toutes leurs démarches administratives, les aider à s'approprier leur logement et à essayer de les rendre de plus en plus autonomes. Car l'objectif est de les amener vers le logement de droit commun. Sur le CHRS diffus, on a 30 places dans le Forez et 36 à Saint-Étienne, auxquelles il faut ajouter 13 places pour les grands marginaux. »

Ces dernières années, Renaitre s'est aussi développée sur le champ du logement, en particulier sur l'intermédiation locative et sur des actions permettant l'accès ou le maintien dans le

logement. Pouvez-vous nous présenter ces dispositifs ?

« Dans le CHRS, les personnes ne paient pas le loyer, mais une petite contribution. Sur l'intermédiation locative, nous sommes sur un autre dispositif, c'est nous qui payons les loyers, qui sommes locataires en titre, mais les personnes ont un statut de sous-locataires et nous paient l'équivalent du loyer. Ce dispositif est financé par l'État qui prévoit, dans le budget alloué, une petite marge pour répondre aux aléas liés au paiement. Là, il y a également un accompagnement social qui est un peu plus léger que

dans les dispositifs précédents et qui vise à ce que les personnes puissent se maintenir dans le logement. L'intermédiation locative s'est développée ces dernières années, car ce dispositif s'inscrit dans la politique publique du logement d'abord, qui part du postulat que le logement est le préalable à tout : sans logement, on ne peut rien faire. En matière d'insertion, loger les gens, c'est le préalable à tout. »

1 200 usagers dans le département

« Concernant l'AVDL (Accompagnement vers et dans le logement), on est plutôt sur des publics sortant de CHRS où le but, en partenariat avec des bailleurs sociaux, en l'occurrence Alliade, est de permettre à des personnes d'intégrer des logements ou de s'y maintenir. »

Quel est le profil des personnes concernées ?

« Sur le CHRS diffus, on peut avoir des familles qui ont de grosses difficultés sociales.

des personnes avec des statuts de réfugiés qui ont besoin d'un accompagnement social pour les démarches administratives. Ça peut être aussi des personnes isolées, hommes et femmes. On a aussi des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. Autant sur le collectif, on a essentiellement des hommes isolés, autant sur le diffus, on a des profils très variés et, de ce fait, nous avons des appartements de tous types. »

Est-ce plus aujourd'hui qu'hier ?

« Sur l'accueil de jour, qui est un vrai thermomètre de la situation de précarité en France, on a constaté un doublement des activités par rapport à un ou deux ans. Nous avons tous types de public : des personnes sans logement, des personnes qui vivent dans un squat, des très précaires qui peuvent avoir des boulots en temps partiels. Concernant l'hébergement, on ne peut pas vraiment établir de comparaison d'une année à l'autre car le nombre de places est fixe. Ce que nous pouvons dire, c'est que Renaitre a, au total, quelque 1 200 usagers sur l'ensemble du département. »

Vous allez proposer cinq nouveaux logements au 22, rue Neyron. Quand seront-ils livrés ?

« Ces appartements seront livrés en septembre et ces travaux concerneront également la rénovation et l'agrandissement de notre accueil de jour qui jouxte le bâtiment restauré. Pour ce projet, d'un montant d'1,2 million d'euros, nous avons eu des subventions de l'État. Il y aura cinq logements. Quatre pour du CHRS diffus et un studio qui sera dédié à un public du CHRS collectif avec l'idée de tester la personne isolée pour voir si elle est en capacité d'intégrer un appartement. »

● Recueillis par Denis Bret

« Un accompagnement social plus ou moins fort »

« À l'origine, l'association est née en grande partie pour accueillir des gens qui sortaient de prison. Il fallait leur trouver un logement, précise Daniel Imbert-Magand, le président de Renaitre. L'idée est de proposer un toit aux gens. Après, ce qui différencie les dispositifs, c'est l'accompagnement social qui est plus ou moins fort. Ça peut aller d'un accompagnement social qui est extrêmement réduit quand on est sur de l'accompagnement d'urgence, où le but est de sortir les gens de la rue prioritairement, à des accompagnements avec des



Cinq nouveaux logements seront proposés par l'association Renaitre au 22, rue Neyron. Photo Denis Bret

travailleurs sociaux qui sont beaucoup plus importants avec l'idée d'insérer.

Tous ces dispositifs sont une question de graduation. »

« Sur l'accueil de jour, on a constaté un doublement de l'activité par rapport à un ou deux ans »

Jérôme Lacassagne, directeur de Renaitre

